



L'Union, le 15 Mars 2026

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2026**

Ouverture et Présidence de la séance du Conseil municipal par le doyen de l'Assemblée

Désignation d'un secrétaire de séance

1- Assemblée et Instances.

- 1.1. Installation des membres du Conseil municipal et désignation d'un secrétaire de séance.
- 1.2. Election du Maire.
- 1.3. Approbation du procès-verbal 2026-01 de la séance du Conseil municipal du 04 février 2026.
- 1.4. Détermination du nombre de postes d'adjoints.
- 1.5. Election des adjoints.
- 1.6. Charte de l'élu local – Lecture et remise.
- 1.7. Désignation des membres de la commission Finances.
- 1.8. Fixation du nombre de membres au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- 1.9. Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (art. L 2122-22).

2- Décisions du Maire (art. L 2122-22).

3- Questions diverses.